

2023-1972
2023-08-16

This label has been updated according to the re-evaluation decisions of Pyrethrins RVD2023-06 and Piperonyl Butoxide RVD2023-07. While users are encouraged to follow this updated label immediately, the previously approved label is valid until 09-02-2024 in accordance with the phase out period set out in the re-evaluation/special review decisions of Pyrethrins RVD2023-06 and Piperonyl Butoxide RVD2023-07. This previously approved label will be provided upon request by emailing hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. In your email please include the product name and Registration number of the label you are requesting.

PYROCID[®] 300

For: Application by Licensed Pest Control Personnel Only

SOLUTION

COMMERCIAL

REGISTRATION NO. 13779

PEST CONTROL PRODUCTS ACT

READ THE LABEL BEFORE USING

DO NOT apply as an indoor space spray at rates greater than 0.7 mL/m³ in homes.

ACTIVE INGREDIENT:

Pyrethrins.....	3.00%
Piperonyl butoxide	5.76%
* N-Octyl bicycloheptene dicarboximide.....	9.57%

*MGK[®] 264, Insecticide Synergist

PYROCID[®], MGK[®] - Registered trademarks of McLaughlin Gormley King Company

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN



CAUTION

POISON

Net Contents _____

Manufactured by:



7325 Aspen Lane North
Minneapolis, MN 55428
U.S.A.
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

DIRECTIONS FOR USE

For Use In Homes, Restaurants, Food Processing
Plants, Warehouses and Industrial Installations

Application on livestock for food production is prohibited.

Cover or remove all food/feed. Cover all food/feed processing surfaces, equipment and utensils or thoroughly wash following treatment.

DO NOT apply when a food/feed processing facility is in operation.

Crack and crevice: Crack and crevice is an application directly into narrow openings on the surface of the structure. It does not include the treatment of exposed surfaces. Narrow openings typically occur at expansion joints, utility entry points and along baseboards and mouldings.

Indoor Perimeter (coarse droplet or particle size): Indoor perimeter application is less than 0.1 m wide along the edges of a room to baseboards, wall-floor and ceiling-wall joints, and around doorways or windows.

Spot: Spot application is localized to a surface area not more than 0.2 m². Spots are not to be adjoining. The combined area of spots is not to exceed 10% of the total surface area of a room.

Residential areas are defined as any use-site where the general public, including children, could be exposed during or after application. For structural uses, in residential sites, this includes homes, schools, restaurants, public buildings or any other areas where the general public including children may potentially be exposed. For broadcast, perimeter, and spot spray applications, add "Use a coarse droplet size and low pressure spray not exceeding 345 kPa (50 psi) to avoid splashing onto non-target surfaces

General: This Concentrate is designed for use undiluted in mechanical sprayers which give particle size of aerosol size, such as the LECO Mini ULV or Micro-Gen Micron Generator. It can be diluted with refined kerosenes and can be applied in fogging equipment that gives larger than aerosol particle size, such as the Microsol or Challenger machines. It can also be diluted with oil specified above and applied as a surface spray to kill crawling insects shown later on this label. DO NOT exceed an application rate of 0.2760 g a.i./m² when applying as an indoor surface spray."

Space Spray - Undiluted in Aerosol Generators - to Kill Flies, Mosquitoes: Space application is a suspension of fine droplets (0.1 to 100 µm) in the air within an indoor space. Cover or remove exposed food and food handling surfaces. Close room and shut off all air conditioning or ventilating equipment. Apply at the rate of 100 mL of undiluted Concentrate per 100 cubic meters of space. Direct output from aerosol or generator upward toward upper corners of room and ceiling. Leave room closed for 1/2 hour. Ventilate room thoroughly before re-entry.

Space Spray - Diluted for Ordinary Mechanical Fogging Equipment - to Kill Flies, Mosquitoes: Space application is a suspension of fine droplets (0.1 to 100 µm) in the air within an indoor space. Cover or remove exposed food and food equipment. Dilute Concentrate with oil at the rate of 1 part Concentrate plus 29 parts of oil and mix well. Apply at the rate of 100 mL dilute spray per 100 cubic meters of space. Direct fog upward toward upper corners of room and ceiling area. Leave room closed for 1/2 hour. Ventilate room thoroughly before re-entry.

Contact Spray - Diluted for Use with Sprayers that give Large, Wetting Spray Particles to Kill Accessible Stages of Granary Insects: Granary Weevils, Rice Weevils, Confused Flour Beetles, Red Flour Beetles, Indian Meal Moth, Cadelles and Saw-Toothed Grain Beetles: Cover or remove exposed food and close room as described above. Dilute Concentrate with oil at the rate of 1 part Concentrate plus 29 parts of oil and mix well. Spray outside walls of grain bins, flooring, about base of milling machinery, walls and baseboards, areas behind cabinets, around pipes and other insect harborage using 5 liters spray per 100 square meters of surface. Force spray into all cracks and crevices. Repeat applications as necessary.

Contact Spray - Undiluted - to Kill Cockroaches, Silverfish, Ants, Spiders in Enclosed Buildings: With ULV spraying device, apply the spray into all cracks and crevices in woodwork, walls, floors, underneath sinks, behind pipes and in all places where these insects shelter. Contact as many insects as possible. Do not allow spray to contact stored food. Use at a dosage rate of 50 mL per 100 cubic meters of room space. Repeat dosage as necessary for control. Leave the room closed for one hour. Do not remain in treated areas and ventilate area before re-entry.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Harmful if swallowed or absorbed through skin. Avoid breathing vapors or spray mist. Avoid contact with skin and eyes. Do not contaminate food or feedstuffs. This product is toxic to fish and other aquatic animals. Keep out of lakes, streams or ponds. Do not contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes. Wear a mask or respirator of a type to give adequate protection against this material. Wash hands, arms and face with soap and water after handling and before eating or smoking. Remove pets, birds and cover fish aquariums before spraying. Do not use on food. Food should be removed or covered during treatment. All food processing surfaces and utensils should be covered during treatment or thoroughly cleaned after spraying and before processing food. When using the product in these areas, apply only when the facility is not in operation.

Products for use in meat packing plants must be approved by the Meat Inspection Division, Health of Animals Branch, Agriculture Canada.

For surface application: DO NOT apply to overhead areas or in confined spaces without appropriate respiratory and eye protection. Ventilate treated areas after application either by opening windows and doors or through use of air exchange/ventilation systems confirmed to be operational. Use fans where required to aid in the circulation of air. DO NOT apply when people or pets [or livestock] are present. DO NOT allow people or pets [or livestock] to enter treated areas until sprays have dried. DO NOT allow spray to drip or allow drift onto non-target surfaces. DO NOT apply to surfaces that may come into contact with food/feed. Cover or remove all food/feed. Cover all food/feed processing surfaces, equipment, and utensils or thoroughly wash following treatment. DO NOT allow people or pets [or livestock] to enter treated area until 2 hours after application. The commercial applicator is responsible for notifying workers, the homeowner, and others of the re-entry period requirement. DO NOT apply to [furniture, mattresses]d, linens, pet bedding, toys or clothing. Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes and a NIOSH approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides during mixing, loading, application, clean-up and repair. For surface sprays use a low-pressure spray not exceeding 345 kPa (50 psi) with particles no less than 0.1 µm in size.

For space sprays: When applying to overhead areas or in confined spaces, wear appropriate respiratory and eye protection. Ventilate treated areas after application either by opening windows and doors or through use of air exchange/ventilation systems confirmed to be operational. Use fans where required to aid in the circulation of air. DO NOT apply when people or pets [or livestock] are present. DO NOT remain in treated areas after application. Cover or remove all food/feed. Cover all food/feed processing surfaces, equipment, and utensils or thoroughly wash following treatment. DO NOT apply as an indoor space spray at rates greater than 0.055 g a.i./m³ in dwellings, such as houses, apartments, or in guest rooms of hotels, motels, and resorts. Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical resistant gloves, socks, and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair, unless additional equipment are indicated otherwise. If entering treated areas prior to venting and for application using mechanically-pressurized handheld equipment for mists, aerosols, and fogs (droplet sizes 0.1–100 µm), workers must wear chemical-resistant coveralls over long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant hood, chemical-resistant gloves, socks, chemical resistant footwear and a respirator with a NIOSH approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides. DO NOT handle more than 1.36 L per person per day when using mechanically pressurized handheld equipment for mists, aerosols, and fogs (droplet sizes 0.1-100 µm). These restrictions are in place to minimize exposure to individual applicators. Application may need to be performed over multiple days or using multiple applicators or using stationary equipment. DO NOT allow people or pets [or livestock] to enter treated areas until 2 hours after application. DO NOT enter or allow entry into treated areas until sprays have dried. The commercial applicator is responsible for informing the homeowner, workers, etc. of this requirement. If entering treated areas prior to venting or before the 2-hour re-entry interval, wear chemical-resistant coveralls with a chemical-resistant hood over long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, chemical-resistant footwear and a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides.

FIRST AID: **If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. **If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice. **If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention. For information regarding medical emergencies or pesticide incidents, call 1-888-740-8712.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia.

DISPOSAL:

1. Triple-or-pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

STORAGE: Keep container closed. Mix well in drum before sampling and each use. Store in a cool, dry place. Do not store, pour or spill near heat or open flame.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 09/02/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et le RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

PYROCIDÉ® 300

Pour: Application réservée au personnel agréé de répression des insectes nuisibles

SOLUTION

COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 13779

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NE PAS rester dans les zones fraîchement traitées. NE PAS appliquer en pulvérisation d'ambiance à des doses supérieures à 0,7 mL/m³ dans les maisons.

PRINCIPE ACTIF:

Pyréthrine.....	3,00%
Butoxyde de pipéronyle.....	5,76%
*Dicarboximide de N-octylbicycloheptène.....	9,57%

*MGK® 264, synergiste insecticide

PYROCIDÉ®, MGK® - Marques déposées de McLaughlin Gormley King Company

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION

POISON

Contenu net _____

Fabriqué par:



7325 Aspen Lane North
Minneapolis, MN 55428

U.S.A.
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

MODE D'EMPLOI

Utilisation dans des maisons, restaurants, usines de transformation alimentaire, entrepôts et installations industrielles

Il est interdit d'appliquer le produit sur le bétail servant à la production d'aliments destinés à la consommation humaine. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir de la zone à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement. NE PAS appliquer à l'intérieur d'une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Fentes et fissures : application directe d'un produit dans les petites ouvertures à la surface d'une structure comme les joints de dilatation, les points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Traitement de périmètre à l'intérieur (gouttelettes ou particules de calibre grossier) : application d'un produit en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,1 m) le long du périmètre intérieur d'une pièce sur les plinthes, les plafonds, la jonction murs-plancher ou murs-plafond et les cadrages des portes et des fenêtres. Traitement localisé : application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

On entend par zone résidentielle tout endroit où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée pendant ou après l'application. Dans le cas des utilisations sur les structures résidentielles, cela comprend les maisons, les écoles, les restaurants, les bâtiments publics ou tout autre endroit où le grand public, y compris les enfants, pourrait être exposé. Pour les traitements généralisés, de périmètre et localisés, ajouter l'énoncé « Utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées.

Généralités: Ce concentré est conçu pour être utilisé non dilué dans des pulvérisateurs mécaniques à particules de la taille de l'aérosol tel que le Mini ULV LECO ou le Micro-Gen Micron Generator (mini LECO très faible volume ou le générateur Micro-Gen Micron). Il peut être dilué avec des kérosènes raffinés et peut être appliqué dans l'équipement de brumisation produisant des tailles plus larges que les particules d'aérosol, comme les appareils Microsol ou Challenger. Il peut aussi être dilué avec de l'huile spécifiée précédemment et appliqué comme pulvérisateur de protection de surface pour tuer les insectes rampants indiqués plus loin sur cette étiquette. NE PAS dépasser une dose d'application de 0,2760 g p.a./m² au cours de l'application en pulvérisation sur les surfaces à l'intérieur.

Pulvérisation d'ambiance - Non dilué dans des générateurs en aérosol - pour tuer mouches, moustiques: pulvérisation de gouttelettes fines (0,1 à 100 µm) en suspension dans l'air d'un espace clos. Couvrir ou retirer toute nourriture et aliments exposés des surfaces traitées. Fermer la pièce et éteindre tout équipement de climatisation ou de ventilation. Appliquer à raison de 100 ml de concentré non dilué par 100 mètres cubes de surface. Diriger

l'aérosol ou le générateur vers le haut et vers les coins supérieurs de la pièce et le plafond. Laisser la pièce fermée pendant ½ heure. Ventiler bien la pièce avant d'entrer à nouveau.

Pulvérisateur d'ambiance - Dilué dans de l'équipement de brumisation mécanique courant - pour tuer mouches, moustiques: pulvérisation de gouttelettes fines (0,1 à 100 µm) en suspension dans l'air d'un espace clos. Couvrir ou retirer toute nourriture et aliments exposés. Diluer le concentré avec de l'huile dans une proportion de 1 partie de concentré plus 29 parties d'huile et mélanger bien. Appliquer dans une proportion de 100 ml de pulvérisateur dilué par 100 mètres cubes de surface. Diriger la pulvérisation vers le haut et vers les coins supérieurs de la pièce et le plafond. Laisser la pièce fermée pendant ½ heure. Ventiler bien la pièce avant d'entrer à nouveau.

Pulvérisation de contact -Dilué pour les pulvérisateurs aux larges particules mouillantes pour tuer les phases accessibles d'insectes de greniers: charançons des grains, charançons du riz, tribolium brun de la farine, tribolium rouge de la farine, pyrale indienne de la farine, cadelles, et cucujides dentelés des grains: Couvrez ou retirez tous les aliments et fermez la pièce selon la description précédente. Diluer le concentré avec de l'huile dans une proportion de 1 partie de concentré plus 29 parties d'huile et mélanger bien. Pulvériser les parois extérieures des cellules à grain, les planchers, autour de la base de la machinerie à broyer, les murs et les plinthes, les endroits derrière les armoires, autour des tuyaux et tout autre havre pour les insectes en utilisant 5 litres de pulvérisation par 100 mètres carrés de surface. Forcer le jet dans toutes les fissures et lézardes. Répéter l'application au besoin.

Pulvérisation de contact - Non dilué - pour tuer coquerelles, poissons d'argent, fourmis, araignées dans des édifices à construction fermée: Appliquer avec l'appareil de pulvérisation à très faible volume dans toutes les fissures et lézardes des moulures, murs, planchers, sous les évier, derrière les tuyaux et dans tous les endroits où les insectes trouvent un abri. Entrer en contact avec autant d'insectes que possible. Ne laisser pas le jet entrer en contact avec les aliments rangés. Appliquer 50 ml par 100 mètres cubes de surface. Répéter au besoin pour contrôler les insectes. Laisser la pièce fermée pendant une heure. Ne rester pas dans les endroits traités et ventiler bien la pièce avant d'entrer à nouveau.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux si avalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou l'embrun. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne contaminer pas les aliments pour les humains ou les animaux. Ce produit est toxique pour les poissons et autres animaux aquatiques. Garder hors des lacs, ruisseaux, et étangs. Ne contaminer pas l'eau pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Porter un masque ou un respirateur d'un type fournissant une protection adéquate pour ce produit. Laver-vous les mains, les bras et le visage à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Retirer les animaux domestiques, les oiseaux et couvrir les aquariums de poissons avant la pulvérisation. N'utiliser pas sur les aliments. La nourriture devrait être retirée ou couverte pendant le traitement. Toutes les surfaces de préparation des aliments ainsi que les ustensiles devraient être couverts durant le traitement ou nettoyés en profondeur après la pulvérisation et avant la préparation des aliments. En utilisant ce produit dans ces endroits, appliquer seulement lorsque l'installation n'est pas en opération.

Les produits utilisés dans les usines de conditionnement des viandes doivent être approuvés par la division de l'inspection des viandes, direction générale de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture Canada

Pour traitement des surfaces: NE PAS appliquer dans un espace clos ou surélevé sans une protection adéquate des voies respiratoires et des yeux. Aérer les zones après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou en utilisant des systèmes fonctionnels de ventilation ou de renouvellement de l'air. Utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. NE PAS appliquer si des personnes ou des animaux de compagnie [ou des animaux d'élevage] sont présents sur les lieux. NE PAS laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie [ou des animaux d'élevage] dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé n'ait séché. NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. NE PAS appliquer ce produit sur [les meubles, les matelas], le linge de maison, les articles sur lesquels se couchent les animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements. NE PAS laisser des personnes ou des animaux de compagnie [ou des animaux d'élevage] pénétrer dans le site traité avant que le délai de 2 heures ne soit écoulé. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs, le propriétaire et les autres personnes du délai de réentrée à respecter. NE PAS appliquer ce produit sur des surfaces qui peuvent entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir ou retirer tous les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation de ces aliments, ou les laver à fond après le traitement. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pour les pulvérisations en surface, utiliser une basse pression ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) avec des particules d'un calibre d'au moins 0,1 µm.

Pour pulvérisation d'ambiance: NE PAS appliquer dans un espace clos ou surélevé sans une protection adéquate des voies respiratoires et des yeux. Aérer les zones après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou en utilisant des systèmes fonctionnels de ventilation ou de renouvellement de l'air. Utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. NE PAS appliquer si des personnes ou des animaux de compagnie [ou des animaux d'élevage] sont présents sur les lieux. NE PAS rester dans les zones fraîchement traitées. Recouvrir ou retirer tous les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation de ces aliments, ou les laver à fond après le traitement. NE PAS appliquer en pulvérisation d'ambiance à des doses supérieures à 0,055 g p.a./m³ dans les habitations, notamment les maisons et les appartements ou les chambres d'hôtel, de motel et de centres de villégiature. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins que le port d'équipement additionnel ne soit indiqué. Les travailleurs qui sont appelés à pénétrer dans des zones traitées avant la mise à l'air libre pour appliquer le produit au moyen d'équipement à main à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (gouttelettes de 0,1 à 100 µm) doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, une cagoule résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. La quantité manipulée par personne par jour ne doit PAS dépasser 1,36 L lorsqu'un équipement à main à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (gouttelettes de 0,1 à 100 µm) est utilisé. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des préposés à l'application. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes, ou au moyen d'un équipement stationnaire. NE PAS laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie [ou des animaux d'élevage]c dans les zones traitées durant les 2 heures suivant l'application. NE PAS pénétrer ni laisser quiconque pénétrer dans les sites traités tant que le produit pulvérisé n'est pas sec. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs, les particuliers et les autres personnes de cette exigence. S'il est nécessaire d'entrer dans les zones traitées avant l'aération ou avant la fin du délai de réentrée de 2 heures, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Porter également un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion: appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau** ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec** les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Pour obtenir des informations sur les urgences médicales ou les incidents liés aux pesticides, composez le 1-888-740-8712.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration.

ÉLIMINATION:

1. Rincer trois fois le contenant vide ou rincer-le à pression. Ajouter les eaux de rinçage au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Suivre les directives provinciales pour tout nettoyage supplémentaire du contenant requis avant de le jeter.
3. Assurer-vous que le contenant vide soit inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.
5. Pour obtenir des informations sur l'élimination de tout produit indésirable et inutilisé, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation de votre province. Contacter le fabricant et l'organisme de réglementation de votre province dans les cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE: Garder le contenant fermé. Mélanger bien dans le baril avant tout échantillonnage et toute utilisation. Ranger dans un endroit sec et frais. N'entreposer, ne verser, ou ne déverser pas près de sources de chaleur ou de flammes nues.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.